

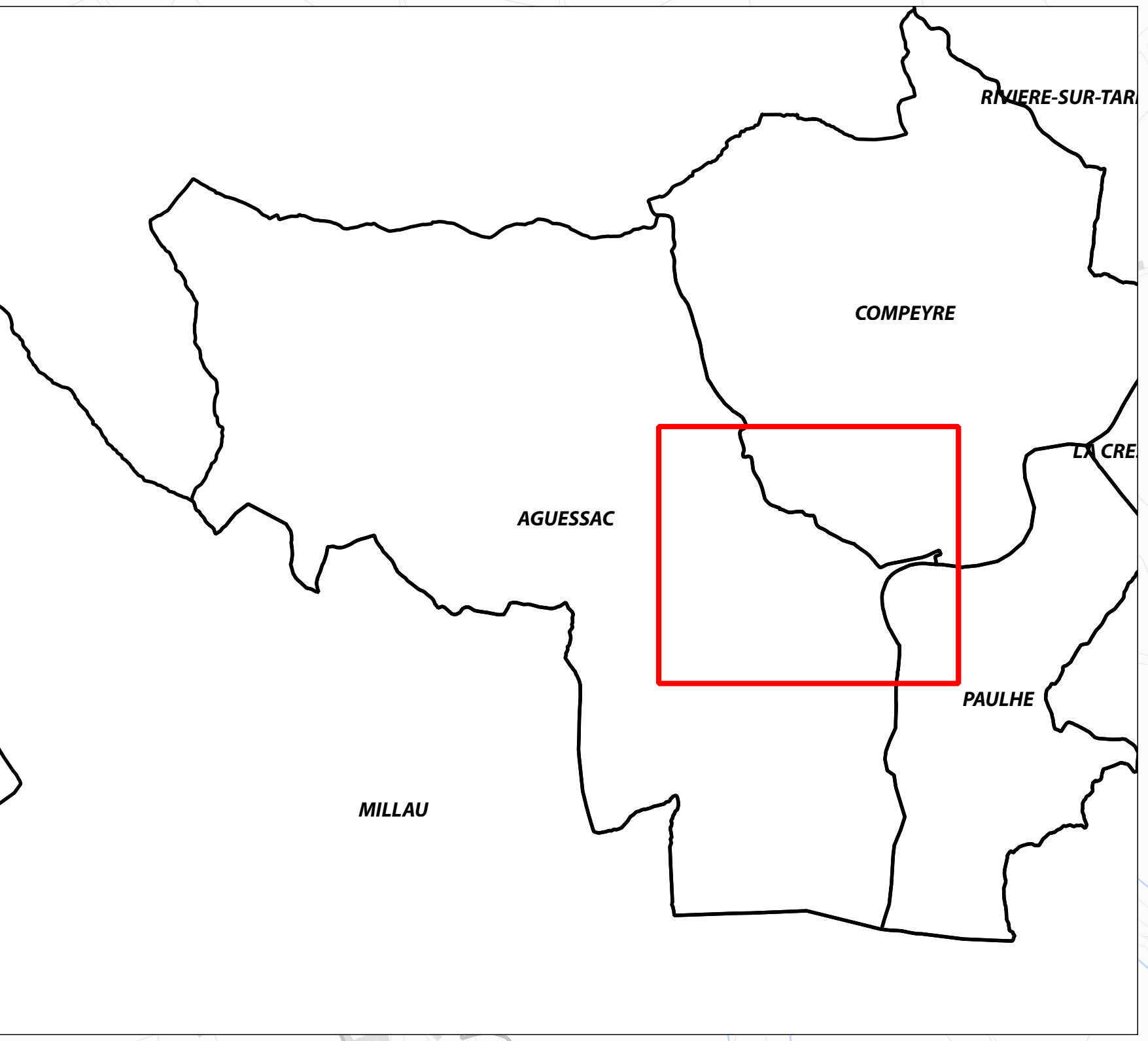


PLU HD

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT - DÉPLACEMENTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MILLAU GRANDS CAUSSES

5.2.a. Plan de zonage de la commune de AGUESSAC Planche zoom

Elaboration du PLU-HD prescrite le 1er juillet 2015
Elargissement du périmètre d'études du PLU-HD prescrite le 14 juin 2017
PLU-HD arrêté le 04 juillet 2018
PLU-HD approuvé le



- Légende**
- Limite de zone
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - Emplacement Réservé de Mixité Sociale (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Servitude de Mixité Sociale (au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Alignement possible
 - Espace naturel à préserver pour motif d'ordre écologique (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Parc et jardin à protéger (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Buisserie à préserver (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Arbre remarquable isolé à protéger (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Alignement d'arbre d'intérêt à protéger (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Ripisylves à pérenniser (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Haies à pérenniser pour motif d'ordre écologique et de gestion du ruissellement (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Sentier piétonnier à conserver (au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace à protéger pour motif d'ordre paysager (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment à protéger (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément bâti singulier à protéger (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N (au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - Marge de recul d'implantation des constructions vis-à-vis de l'axe des routes départementales hors agglomération
 - Zone de prudence des lignes à haute tension (100m) (Lignes à haute tension 63 kV)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

